

[Carte mobilité inclusion](#) [1]

Les nouvelles [cartes mobilité-inclusion](#) [2] vont progressivement remplacer les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement des personnes handicapées. Élaborée au format carte de crédit, cette carte unique, sécurisée et infalsifiable remplacera progressivement, à partir du 1er janvier 2017, les cartes en format papier actuellement délivrées aux personnes handicapées : les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

[En savoir plus](#) [3]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/carte-mobilit%C3%A9-inclusion-0>

[2] <http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/des-le-1er-janvier-2017-les-premieres-cartes-mobilite-inclusion-remplaceront>

[3] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>